



Mairie de Fontenay le Vicomte

RENTREE SCOLAIRE 2025/2026

ACCUEIL PERISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE PETITE SECTION DE MATERNELLE

L'accueil du matin, du soir et la restauration scolaire nécessitent une inscription obligatoire uniquement auprès de la mairie.

Les enseignants, les ATSEM et la directrice ne gèrent en aucun cas les inscriptions à la restauration scolaire et à l'accueil du matin et du soir.

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION CANTINE – GARDERIE 2025-2026

*Dossier complet à remettre en mairie avant **le 30 juin 2025***

- ☐ Fiche d'inscription (à récupérer en mairie ou à télécharger sur le site Internet)
- ☐ Assurance scolaire 2025-2026
- ☐ 1 photo d'identité
- ☐ Règlement cantine et garderie à nous retourner signé avec la mention « Lu et approuvé » (à récupérer en mairie ou à télécharger sur le site Internet)
- ☐ Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 (couple marié, couple non marié, déclaration commune ou individuelle) au plus tard le 15 septembre 2025

**ATTENTION ! Les dossiers incomplets (hors avis d'imposition et Assurances)
ne seront pas acceptés.**

Les familles ayant des impayés cantine et/ou garderie doivent se mettre en rapport avec le Centre des Finances Publiques de la Ferté Alais pour régler leurs factures et nous fournir un justificatif de paiement avant toute nouvelle inscription.